



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2012

Membres afférents au Conseil Municipal : 15  
En exercice : 15  
Membres présents à la séance : 15  
Absents excusés représentés : Christophe Arnaud  
Absents excusés : Evelyne Cotta  
Président de séance : Marie-Thérèse Mayoud, Maire  
Secrétaire de séance : N. Leseigneur

La séance est ouverte à 20 h 30. Le compte rendu des séances précédentes du **9 NOVEMBRE 2012** et du **30 NOVEMBRE 2012** sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil.

### **Administration générale :**

- **Délibération pour le renouvellement d'adhésion de la commune auprès d'Énergie SDED.** La commune prend acte que le syndicat de la Bégude de Mazenc est dissous et que dorénavant la commune adhèrera au SDED.

Mise aux voix la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Personnel**

- Prolongation de congé parental au secrétariat. La secrétaire demande la prolongation de son congé parental de 6 mois (jusqu'au 31 juillet 2013).  
- Report de départ en retraite d'un agent technique qui souhaite revenir sur sa décision première et reporter son départ à la retraite d'un an (1er avril 2014 au lieu du 1er avril 2013). Cette décision a des impacts au niveau du personnel embauché et il a été demandé à tous que cet effort financier de la commune soit l'occasion de développer des travaux qui jusqu'à présent nécessitaient des interventions extérieures.

### **Finances**

- **Délibération pour l'indemnité de conseil année 2012 à la Trésorière.**

Il est rappelé que cette indemnité votée annuellement est l'occasion de reconnaître la mission de conseil que la trésorerie effectue tout au long de l'année auprès des services administratifs et comptables de la commune. Une discussion s'engage sur le caractère obligatoire ou pas de cette mission et sur le temps qui y est consacré (hors temps de travail déjà rémunéré ou non)

Mise aux voix la délibération est adoptée par 9 voix pour, 4 abstentions et 1 voix contre.

- Délibération : Le budget étant à voter au mois de mars, il est demandé au conseil par cette délibération de pouvoir engager et payer des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent avant le vote du budget 2013.

Mise aux voix la délibération est adoptée à l'unanimité.

### **Urbanisme – Travaux – Voiries**

- **Délibération sur la rénovation de l'éclairage public.** D'ici à 2015, la commune devra avoir changé la plupart des lampes dans le vieux village; en effet à partir de cette date, il ne sera plus possible de trouver des ampoules de rechange. Le conseil a reçu un premier devis de SPIE concernant le changement de globes d'éclairage; son montant s'élève aux alentours de 24 000 euros TTC- Resterait alors à prévoir pour 2014 le renouvellement des lampes dans la grande rue.

Mise aux voix la délibération est adoptée à l'unanimité.

## Questions diverses :

Apéro-buffet des anciens pour le 15 décembre 2012: Mme MAURIN recense les personnes qui peuvent être présentes; elle informe également le conseil qu'en cette période de fête de Noël, le CCAS a prévu d'accorder une aide pour des enfants.

Voeux du Maire : le 5 janvier 2013 à 18 h à la salle des fêtes.

Mme le Maire fait part au conseil de la date de la mise en délibéré du contentieux entre la commune et les SCI ZUCO et PUY PIGNES, soit le 14 février 2013. Elle rappelle qu'après clôture de l'instruction au 6 décembre, l'audience au tribunal était fixée au 13 décembre 2012; elle a eu lieu hier (présence du maire et des 2 avocats (le nôtre et celui de la partie adverse) et donc le résultat sera connu le 14 février 2014.

Journal municipal : parution fin janvier, date limite de renvoi des articles. dimanche 6 janvier 2013.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Prochain conseil le vendredi 18 janvier à 20 h 30.